

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE PARTICIPATION

JOURNÉES MONDIALES DE LA JEUNESSE 2023

Lieu : Lisbonne, en passant par Avila

Dates : 24 juillet 2023 au 8 Août 2023



IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

Raison sociale : Association diocésaine d'Orléans

Association de loi 1905

Siège social : 14 cloître Saint Aignan,

45000 Orléans

Téléphone : 06 49 43 82 94

Courriel : orleans.jmj@gmail.com

SIRET : 775 509 581 000 10

Conformément à l'article R. 211-4 du Code du Tourisme et préalablement à la conclusion de tout contrat, veuillez trouver ci-joint les informations légales concernant l'organisation du pèlerinage aux JMJ organisé par la pastorale des jeunes du diocèse de Orléans.

Merci de consulter aussi les Conditions Générales de Participation disponibles sur la plateforme d'inscription Venio.

PROGRAMME DE LA SESSION

À titre informatif, susceptible de modification.

24 juillet 2023 : Départ d'Orléans en fin de journée.

25 juillet : Arrivée à Avila (Espagne) au matin. Visite du sanctuaire toute la journée.

Reprise des transports pour se rendre au logement pour la nuit à la communauté de l'Assomption à Navas de Riofrio en Espagne.

26 juillet : Départ au matin, arrivée dans le diocèse de Leiria Fatima dans l'après-midi.

Du 26 au 31 juillet : semaine dans le diocèse de Leiria Fatima, avec un passage au sanctuaire de Fatima.

31 juillet départ vers Lisbonne.

31 juillet au 6 août 2023 : Semaine sur Lisbonne.

6 août 2023 : retour au diocèse de Leiria Fatima.

7 août 2023 : retour à Orléans.

8 août 2023 : Arrivée à Orléans.

■ TRANSPORT ALLER/RETOUR

Prise en charge des transports via des transports en autocar Grand tourisme, assurés par la compagnie "Autocar Darbier" (sauf pour le FORFAIT Jeune professionnel 1 semaine).

■ LIEU DE LA SESSION - HEBERGEMENT

La formule est une pension complète sur toute la durée du pèlerinage, soit du 24 Juillet 2023 18h00 jusqu'au 8 Août 2023 après midi (14h00-18h00). Vous serez hébergés dans le site suivant :

- Communauté de l'Assomption en Espagne, Navas de Riofrio, hébergement de type collectif, en dortoirs.
- Hébergement dans les familles, ou en structures collectives.

Notre réservation est basée sur un total de 200 places d'hébergement. La répartition des participants dans les lieux d'hébergement est réalisée par l'équipe d'organisation. Il est à noter que la taxe de séjour est intégrée dans le prix du pèlerinage.

■ RESTAURATION

Sauf pour le dîner du premier jour, qui sera assuré par le pèlerin, la prestation restauration est fournie comme pension complète sur toute la durée du pèlerinage.

Tous les petits déjeuners, déjeuners et dîners se prendront en fonction du programme de la session : au restaurant, dans des cantines, sous forme de pique-nique.

■ FORMALITES ADMINISTRATIVES, SANITAIRES ET DE POLICES

Formalités à accomplir :

Pour les ressortissants français, merci de vous munir :

- d'une pièce d'identité en cours de validité au moment du pèlerinage,
- d'une carte d'assurance maladie européenne (demande à effectuer auprès de votre Caisse d'Assurance Maladie ou sur AMELI.fr),
- d'une photo d'identité (pour effectuer un trombinoscope),
- d'une autorisation de sortie de territoire pour les mineurs,
- d'un permis de conduire pour les accompagnateurs.

Pour les ressortissants étrangers : nous vous invitons à vous renseigner directement auprès de votre ambassade afin de connaître ces modalités.

■ ADAPTABILITE

De façon générale, ce voyage n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite. Cependant, les aménagements spécifiques sont possibles afin de permettre au participant de suivre le bon déroulement du pèlerinage.

Si vous êtes dans cette situation, merci de prendre contact avec la pastorale des jeunes par courriel (orleans.jmj@gmail.com) avant toute inscription afin de voir ensemble, au mieux, comment organiser votre participation.

■ PRESTATIONS

À titre informatif, susceptible de modification.

Les visites, excursions, conférences seront données ou traduites en langue française.

La pastorale des jeunes du diocèse d'Orléans se réserve le droit, à tout moment, de modifier le programme, l'itinéraire ou l'hébergement prévus en fonction du contexte local (contexte sanitaire, intempéries, manifestations, problèmes techniques...), ainsi que de la forme physique des participants. Le participant ne pourra les refuser sans motif valable. Dans la mesure du possible, La pastorale des jeunes du diocèse d'Orléans s'engage à proposer un substitut de valeur équivalente.

■ CONDITIONS DE RESILIATION

Cette session requiert un minimum de 50 participants afin de pouvoir se tenir. En deçà de ce nombre, elle devra être annulée (se référer au paragraphe *Annulation par le diocèse d'Orléans ci-après*).

■ PARTICIPATION FINANCIERE

Pour cette session, la formule de participation est :

- **FORFAIT Participant JMJ : 690 €** (inclus les frais de pèlerinage, repas et nuitées)
 - 50 € si inscription avant le 15 janvier 2023.
 - 25 € si inscription entre le 16 janvier et le 15 mars 2023.
- **FORFAIT Accompagnateur JMJ : 400 €** (inclus les frais de pèlerinage, repas et nuitées)
- **FORFAIT Jeune Professionnel sur 1 semaine : 350 €** (inclus les frais de pèlerinage, repas et nuitées)
 - 50 € si inscription avant le 15 mars 2023.

Le prix comprend :

- ✓ Le forfait en pension complète (hébergement + repas, du petit déjeuner du deuxième jour au déjeuner du dernier jour) ;
- ✓ Les déplacements sur place (sauf pour le FORFAIT Jeune professionnel 1 semaine) ;
- ✓ L'inscription auprès du COL des JMJ ;
- ✓ Les journées en diocèse (sauf pour le FORFAIT Jeune professionnel 1 semaine) ;
- ✓ La taxe de séjour ;
- ✓ L'assurance assistance-rapatriement MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE ;
- ✓ Tous les droits d'entrées dans les sites, monuments et musées mentionnés au Programme ;
- ✓ La quote-part du national.

Le prix ne comprend pas :

- Le transport pour se rendre du domicile vers le car ;
- L'assurance annulation ;
- Les boissons et les extras lors des repas ;
- Les pourboires ;
- Les offrandes de messes (à votre discrétion) ;
- Toutes les dépenses à caractère personnel.

■ MODALITES DES PAIEMENTS

Le montant total de la session est à régler en totalité ou en partie avec un acompte minimum de 200 € à l'inscription. S'il y a un reste à payer il pourra être échelonné sur deux paiements, selon les modalités suivantes :

- 200 € d'arrhes pour la validation du dossier lors de l'inscription
- 245 € le 31 mars 2023 pour la formule Participant JMJ
- 245 € le 31 mai 2023 pour la formule Participant JMJ

Pour les personnes inscrites après le 15 mars 2023, nous encaisserons 400 € le 31 mars 2023 et 290 € le 31 mai 2023 pour la formule Participant JMJ.

Pour la formule Jeune Professionnel sur 1 semaine, le règlement total est attendu avant le 31 mai.

La question financière ne doit pas être un frein suffisant pour ne pas participer, n'hésitez pas

à nous contacter par courriel (orleans.jmj@gmail.com) pour que nous étudions ensemble des modalités particulières de paiement.

Le paiement à l'inscription se fait selon les modalités suivantes :

- Par virement bancaire
- Par chèque à libeller à l'ordre de « Pôle annonce de la foi -JMJ 2023 » en indiquant au verso du chèque les NOM et Prénoms du ou des participants (chèque à retourner par courrier postal à l'adresse suivante : Pastorale des Jeunes - Maison st Vincent, 51 boulevard Aristide Briand - 45000 Orléans).
- Par chèque ANCV

■ ASSURANCE ANNULATION

Aucune assurance annulation n'est intégrée dans le tarif de ce pèlerinage. Il est à la liberté du participant de souscrire à ce type d'assurance auprès de l'assureur de son choix.

■ ANNULATION

Annulation par le participant

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, l'inscription à la session n'est pas soumise au droit de rétractation. Toutefois, le participant peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais suivants :

Dans tous les cas, la somme de 50 € pour les frais d'organisation ne sera pas remboursable.

- En cas d'annulation avant le 30 avril 2023, les sommes versées seront restituées – 50 € pour les frais d'organisation.
- En cas d'annulation entre le 1^{er} mai et 15 juin 2023, 200 € seront retenus, sauf s'il est possible d'échanger la place avec une personne sur liste d'attente. Les 50€ supplémentaires de frais d'organisation seront retenus.
- En cas d'annulation entre le 16 juin et le 30 juin 2023, 400 € seront retenus pour la formule Participant JMJ ou 250 € pour la formule Jeune Professionnel sur 1 semaine, sauf s'il est possible d'échanger la place avec une personne sur liste d'attente. Les 50€ supplémentaires de frais d'organisation seront retenus.
- En cas d'annulation à partir du 1^{er} juillet 2023, aucun remboursement ne sera possible.

Toute annulation doit être signifiée à la pastorale des jeunes du diocèse d'Orléans :

- soit par courriel envoyé à orleans.jmj@gmail.com ;
- soit par courrier postal avec accusé de réception envoyé à :

Pastorale des Jeunes
Maison Saint Vincent,
51 Boulevard Aristide Briand,
45 000 Orléans

Le remboursement de la prestation suite à une annulation moins de 23 (vingt-trois) jours avant la date du début de la prestation est possible uniquement dans un cas de force majeure (se référer aux conditions générales de participation, paragraphe Circonstances exceptionnelles et inévitables). Cependant, il est précisé que les frais de dossier et d'assurances éventuellement souscrites ne sont pas remboursables. Ces frais s'élèvent à 50 €.

Annulation par la pastorale des jeunes du diocèse d'Orléans

Le pèlerinage peut être annulé par la pastorale des jeunes du diocèse d'Orléans si le nombre minimum de 50 participants n'est pas inscrit au 1^{er} juillet 2023.

Le participant sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

■ CONTACT - RESPONSABILITE - RECLAMATION

Contact

En cas de difficulté sur place, le participant pourra également demander de l'aide auprès du contact ci-après : la pastorale des jeunes, Tél. : 06 49 43 82 94

Responsabilité

La pastorale des jeunes du diocèse d'Orléans est responsable de la bonne exécution des services prévus aux présentes Conditions Particulières de Participation et est tenue d'apporter de l'aide au participant en difficulté.

En cas de mise en jeu de sa responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporel, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

Cession du contrat

Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder votre inscription tant que celle-ci n'a produit aucun effet et jusqu'au 1^{er} juillet 2023, en prévenant La pastorale des jeunes du diocèse d'Orléans dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui vous seront communiqués.

Réclamation et médiation

Le participant peut saisir La pastorale des jeunes du diocèse d'Orléans de toute réclamation, à l'adresse suivante : Maison Saint Vincent, 51 Boulevard Aristide Briand, 45 000 Orléans ; par lettre avec accusé-réception et/ou par courriel à orleans.jmj@gmail.com accompagné(e) de tout justificatif.

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le participant peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site www.mtv.travel

■ PRESTATAIRES CONCOURANT A L'ORGANISATION DE LA SESSION

SPYRIT (VENIO)

L'ensemble des données concourant à l'inscription du participant à la session sont gérées via le logiciel VENIO de la société SPYRIT :

SPYRIT systèmes d'information

SARL au capital de 8 000 €

RCS Versailles 448 520 718
Code APE 2602A
N° TVA FR88448520718
Siège social : 2 rue du Pont Colbert - 78000 Versailles
contact@spyrit.net
Tél. +33 (0) 1 39 20 97 70

UADF (QF FRANCE)

L'ensemble des données concourant à l'inscription du participant à la session sont transmises à l'UNION DES ASSOCIATIONS DIOCESAINES DE FRANCE dans le but d'assurer un soutien sur le plan logistique en cas de besoin durant le pèlerinage. Elle fera notamment le lien entre le participant et l'assistant en cas de difficultés :

UADF – 58 avenue de Breteuil – 75007 PARIS
SIRET 387 565 237 00022
IM 075180002

MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE ET AXA ASSISTANCE

Le contrat d'assurance RC JMJ assistance-rapatriement est géré par la Mutuelle Saint Christophe et AXA Assistance.

Mutuelle Saint-Christophe assurances
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables,
régie par le Code des Assurances
Siren 775 662 497
277, rue Saint Jacques - 75256 PARIS Cedex 05

AXA Assistance France
SA au capital de 2 082 094 €
Nanterre 311 338 339 RCS - Code APE 6512Z - N° TVA intracommunautaire FR 89 311 338 339
Immatriculée à l'Orias sous le N° 11060030
Siège social : 6, rue André GIDE - 92320 CHATILLON
Tél : +33 (0) 1 55 92 40 00 - Fax : +33 (0) 1 55 92 40 59

■ **FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD POUR LES CONTRATS DE VOYAGE A FORFAIT LORSQUE L'UTILISATION D'HYPERLIENS EST POSSIBLE (ARRETE DU 1^{ER} MARS 2018)**

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme.

Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. La pastorale des jeunes du diocèse de Orléans sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi La pastorale des jeunes du diocèse de Orléans dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable(s).

Pour plus d'informations sur les droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031632248&categorieLien=id>